

GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAISSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE

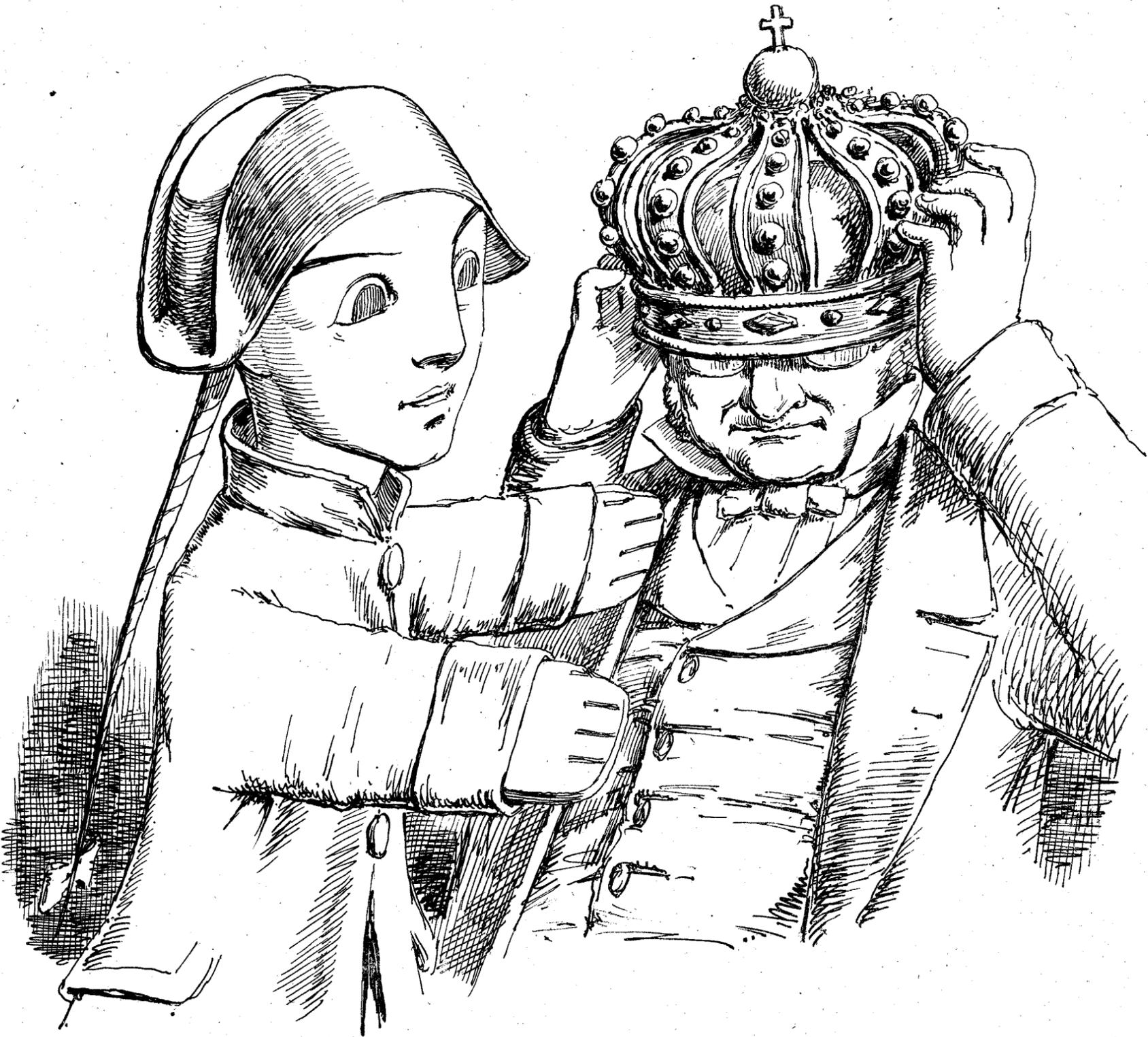
Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

ABONNEMENTS :
Trois mois : 2 fr. 50 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : LÉGION.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

LA PRÉSIDENTENCE



Mais laisse donc ce bonnet, mon pauvre vieux : y te vas pas ; te vois ben qu'y n'esse trop grand pour ta coloquinte.

Deux Pétitions

Ah ben ! nom de nom, c'est pas moi que voudrais être les députés. Quand je pense que gn'a de particuliers qu'ont de pignolles plein la profonde, de bon fricot, de bon lit de plumes ousqu'on s'enfoncé jusqu'aux z'œils, de belles chambres avé de miroirs et de chaises rembourrées en élastique, enfin de toutes sortes de bonnes affaires et qu'y se carcinent le sang, dépendent tout leur argent pour se faire envoyer dès delà à Versailles. Faut-y qu'y soient benonis. Quoi que ça leur sert, en bonne vérité ? Une cloche à melons ousqu'on se sèche le tempérament, ousqu'y fait chaud à faire crever un arable ! une baraque à jappillements ousqu'on fait rien que se prendre à tire cheveux et s'engueuler pire que les buyandières de la platte. Faut-y être cancorne, nom d'un rat, faut-y être cancorne ! Je comprends ça pour M'sieu Myand ou ben le Grambêta, de raffalés que voudraient faire fortune, tout ça de gones que leur mequier c'est de dire de sottises aux braves gens, défendre les voleurs et se disputer avé la justice. Comme y z'ont pas assez d'ouvrage dans leur pays faut ben qu'y z'en trouvent ailleurs, mais de particuliers qu'ont tous ça que faut à regonfle, vrai, j'y comprends rien. C'est un choléra, que c'te idée là ; c'est comme la maladie de la vigne et des pommes de terre.

Pis avé ça que le monde les arrange si bien, on fait rien que leur crier après de tous les côtés ! Personne n'est content et les affaires vont tout au rebours à la renverse. Ça fait d'incamôs, de disputes, de quinquements, de tirepillage, que la boutique gouvernementable n'en grelotte comme de ponteaux mal clavetés.

Tez, par ezemple, ça n'a manqué d'en faire une évolution dans ma boutique. Maginez-vous que Gnafron n'a fait une impétition pour démonter le mequier à blagues de Versailles. Vela-t-y pas qu'y s'amène avé son papelard et qu'y me dit comme ça :

— Allons, Chignol, vela le mement de se montrer bon cetoien ! Te vas me fiché ton pataraphe la-dessus.

— Què que c'est que ce griffonage ?

— Eh ! c'est une impetition, pardienne. Lis donc selement.

Je lis l'affaire :

« A Messieurs les Arreprésentants,

« Vela déjà tantôt six mois que vous fesez marcher les affaires de la France, ça commence par nous embêter. Quand nous vous ons envoyé pour magner le battant de la boutique nationable, nous avions une favette de guiable ; c'te charipe de Bisquemale nous avait fiché la griffe dessus ; le Grambêta qu'était pas de la mobile, lui, voulait pas finir le saccagement tant que nous aucions pas été tous éreintés en plein, et les guibolles nous flageollaient comme des clinquettes, dans c'te idée de nous faire déchicoter la basane par les Purschiens. Oh ! nom de nom, qué revâri dans la boutique, tout n'était sans devant d'arnier : les trancanoirs, les guindres, les doubloirs tout demanchés ; les ensuples, les canettes, les peignes, les verges et tout le bata-clan parpillé à travers la maison ; les mequiers tout dépontelés, les marches toutes cassées, les lisses toutes de guingois, la chaîne toute bousillée et bourasseuse, les fils à moiquié cassés et plus de roquets de jointes pour appondre, et par dessus tout ça, ces gredins de mangeurs de choucrôte que voulions plus s'en aller.

« Ah ! nous n'étions pas à la noce, va. Pour raccommoder les épinards, y nous fallait de braves gens, qu'oyent d'aime et nous vous ons chargé de l'affaire. Vous avez quasiment remonté la machine. Vela les autres que commentent à s'en retourner dans leur Prusserie. Nous ons plus peur, nous feseons les braves et nous nous remettons à nous requinquer sur nos ergots. Vous avez remis en marche, pinceté la façade, appondu les fils ; gn'a pus qu'à passer la navette, y faut donc maintenant nous fiché la paix et laisser la place aux autres. C'est pas de justé, après tout, que ce soye toujours les mêmes que commandent, que les patrons fassent toujours la leçon aux apprentisses et que ceusses qu'ont aeu la peine en profitent. Commencez donc un peu par deménager et par laisser la place à de gones qu'ont pas froid aux z'œils et et que vont ranger la boutique à notre idée ; y ramieront tous les pouvoirs, maintenant que gn'a pus qu'à les ramasser, et si vous êtes pas contents,

« c'est nous autres que nous chargeons de vous rendre ben aises à coups de triques.

« Siné :

- « BIBASSE, porpiétau ;
- « CÔTE-EN-LONG, renquier ;
- « Irénée POINTISEL, préfet du Rhône les 28 et 29 mars ;
- « RAFFLE-TOUT, caissier du comité de la rue Luizerne ;
- « LICHE-BIEN, homme de lettres ;
- « OSCAR BLAGUE-FORT, avocat ;
- « Anatole DE BEAUCANARD, journaliste ;
- « César-Alexandre-Napoléon BUGNARD, ancien coronel des francs-tireurs de la Camarde ;
- « GNAFRON, homme d'Etat, regrolleur de son mequier.

« — Eh ben, te sines pas, que me dit Gnafron.

J'étais là en rêvasserie à savoir si fallait siner ou pas siner, quand vela que s'amène mon cousin de campagne ; y tenait, lui aussi, une paperasse à la main.

« Bon sei, cousin, qu'y me dit. Je veigne pour vos demanda, ve que cognuisse los lou gros monsu, que seient là bas devez vers Versailles, de leur z'y envoya c'ta lettra. Vouè ina pétition que nous ayons sinâ dins noutra commune. Avisa vere, ve que sayez lire. »

« A Monsu lou z'arreprésentants de la Franci devez Versailles.

« Monsu,

« Nos autres pauras pèsans vos prions de nous tiro de l'arpe de la misère, que nous migéara tantôt, se n'y prenisiez pas gardo. Quand ne ve z'ons envoyé, vou' était por ne bailla la paix et la tranquillité. Vequia mai de trinta semanas que seiez à votron ouvrage et la paix sei pas encore en France. Le bon Dieu me pardonne, ne veyons à c't'heure que ve n'êtes encore de matrus ouverts et que ve ferianz mieux d'en bouta à votron place d'autres qu'eyent mai d'aimo et que seyent meyeus valets pour mener lou grangeage. Ma conscienci ! nous ayons assez de votre republicque et tant qu'é durara, ne ne voterons plus et ve z'arrangerez avoué lou partageux de la ville. Si ve veliz que lou pèsans ve setiennent, amenave-nous un ré que... »

— Comment que te dis ? que Gnafron se met à gueuler, quand il entend que les paysans voulient un roi. Ah ! canailles, vous voulez fiché à bas la République, vous autres.

— Dié voué ! que rebrique mon cousin, ne n'en voulons gin de votre Republicqua, ina sempilla qu'ere bonne qu'à nourrir les seignants et qu'à faire creva de fam lou paurâ menas, que travaillont la tarre.

— Qué que te chantes, toi aussi, espèce de Monfalloux, que veux nous faire la loi à nous autres de la ville, que feseons gieler la lumière humanitoire sus l'existence sorciabile que fera le bonheur de la solidarité, que dépatrouille les ténèbres de l'oscurantisme, avé quoi la réassion emboconne les distances naisantes, que voudrait empêcher l'émanipation de la libre-pensée et que... que se rebiffe... contre la tyrannie du despotisme... despotisme... que les jésuites... que... que... Enfin, vous êtes tous de canailles, quoi, de pillereaux, de propre à rien, de seignants et je m'en vas vous régler votre compte.

— Arriva donc, ve que parli tant ; ve chercha pas, me.

— Te crois que je vas caponner. Rebrique voir un peu, je te casse la gueule, gros plein de soupe.

Cristi, z'enfants, ça se gâtait : Gnafron était en colère, y voulait cogner ; mon cousin, sans faire semblant de rien, donnait d'air de le recevoir compaignon. J'avais beau leur crier : « Mais, restez donc tranquilles, c'est pas par à cause que vous n'avez pas le même pignon que faut vous tirer le poil. » Ah ! vouaite, je t'en flanque. Heureusement qu'y m'est venu une idée : « Feséz donc attention, grands bêtes. Si vous vous cognez, vous allez casser les bouteilles. Tenez donc la paix, je m'en vas vous payer pot. »

Ah ! y n'a pas rien fallu leur z'y dire deux fois, les gones. Les vela tout de suite qu'y sont devenus sages comme de petits Saint Jean. Je l'ai ben échappé belle ; sans c'te rebrique, ça fesait une évolution et tout aurait été saccagé dans la boutique.

Selement, z'enfants, fesez attention, tâchez moyen de tenir la paix, fichez au feu toutes vos impétitions

et laissez vos arreprésentants vous faire relicher le vin de l'amiquié et de la reconciliation patriotique.

GUIGNOL.

La responsabilité.

Il existe un certain principe de morale reconnu par tout le monde et d'après lequel tout homme qui fait librement une action quelconque, est responsable de cet acte.

Ce principe, on l'applique tous les jours à chaque instant dans la vie privée, dans la vie civile ; il doit exister aussi dans la vie politique. Si même il a jamais dû exister quelque part, c'est assurément sous une forme de gouvernement, que l'on prétend faire fonctionner par la volonté et l'action de tous.

Quoique, dans les monarchies modernes, l'inviolabilité du chef de l'Etat soit inscrite en tête des constitutions, nous voyons néanmoins que les souverains ont porté au-delà même de toute équité et de toute justice la responsabilité d'actes dont la plupart du temps ils n'étaient pas les promoteurs. Il n'y a pas un an encore que nous avons eu en France un exemple de l'application trop souvent aveugle de ce grand principe.

C'est une loi naturelle : on a beau l'omettre dans les lois écrites, elle s'impose malgré cet oubli volontaire. Mais par une étrange anomalie, on voit, tantis que le souverain succombe, on voit des fonctionnaires de second ordre échapper aux conséquences des actes qu'ils ont eux-mêmes provoqués. On peut jusqu'à un certain point s'expliquer un tel état de chose, en faisant valoir les arguments vulgaires que l'on invoque sans cesse à propos des monarchies : la faveur, le privilège, la puissance peuvent assurer l'impunité des coupables, mais il est plus difficile de comprendre comment des faits semblables peuvent se produire sous un régime républicain. Puisque cette forme de gouvernement est, dit-on, le produit du libre exercice de la volonté de chaque citoyen, la responsabilité, qui n'est rien autre que la sanction de la liberté, doit s'imposer forcément sous peine que la République ne soit plus que la tyrannie et l'arbitraire de quelques éfrontés audacieux.

Le principe de la responsabilité est la base nécessaire de toute institution démocratique, et, sans lui, il n'y a pas plus de démocratie qu'il n'y aurait de justice dans la vie civile ni de morale dans la vie privée.

Et cependant, regardons dans l'histoire de nos quatre ou cinq Républiques françaises ; regardons dans les événements qui se produisent actuellement et tout à côté de nous : la responsabilité n'existe en aucune façon. Depuis les plus hautes dignités de l'Etat, jusqu'aux plus infimes détails de notre mécanisme politique, la grande loi de la responsabilité est absolument méconnue, lorsque même elle n'est pas outrageusement foulée aux pieds.

Des hommes sont venus il y a quelques mois, qui, à la faveur du trouble des esprits et des dangers du pays, se sont emparés du pouvoir ; ils se sont rendus maîtres absolus ; ils ont disposé arbitrairement de la vie et des biens des citoyens ; ils ont distribué les dignités, les fonctions et les emplois entre leurs amis, tout comme un faiseur de coup d'Etat ; ils ont compromis la fortune publique, versé inutilement un sang précieux et achevé par leur incapacité la ruine du pays. Puis, cela fait, on les a vus rentrer paisiblement dans la vie civile, quand ils ne sont pas fait, de cet amas de ruines et de cadavres, un piédestal pour leur médiocrité, un échelon pour leur fortune.

Nous admettons encore pour ces hommes qu'on puisse leur tenir compte des circonstances exceptionnelles et des bonnes intentions qu'on doit leur supposer ; nous admettons aussi que le vote qui les a ramenés au pouvoir, leur soit une suffisante absolution ; admettons le bénéfice des circonstances atténuantes en faveur de MM. Jules Favre, Crémieux, Glais-Bizoin et Gambetta, mais si l'on descend plus bas dans l'échelle administrative, on rencontre des fonctionnaires pour lesquels l'excuse devient impossible.

Il est extraordinaire que nous, si sévères que nous sommes pour les questions d'intérêt général, quelque vagues et quelque chanceuses qu'elles soient, nous nous montrions si faibles et si indifférents pour les questions qui touchent le plus immédiatement à notre dignité et à nos intérêts personnels.

Qui est-ce qui nous touche de plus près, si ce n'est la cité dont nous faisons partie et dont les règlements réagissent sur nos moindres instants et même sur notre liberté individuelle ? Malgré cela, les magistrats à qui le gouvernement de la cité est confié, sont justement ceux qui échappent le plus complètement à toute responsabilité. Ils peuvent compromettre notre fortune privée aussi bien que la fortune publique ; ils peuvent, sous prétexte de police, nous imposer des lois qui portent atteinte à l'exercice le plus élémentaire de la liberté personnelle ; ils peuvent froisser arbitrairement nos sentiments et nos convictions intimes, et ces gens, qui se mettent ainsi au-dessus des droits les plus essentiels de l'homme et du citoyen, se retirent un beau jour des affaires sans rendre

le moindre compte de leurs gestions les plus ruineuses, de leurs décrets les plus insolents, de leurs actes les plus arbitraires.

Où, l'organisation de la France présente cette anomalie que, tandis que nous demandons à chaque instant un compte rigoureux et sévère au gouvernement qui a la charge si complexe et si ardue des affaires politiques, nous laissons ceux qui gouvernent la cité agir à leur guise et suivant leur caprice : c'est une injustice, c'est un danger, c'est une folie, c'est un obstacle au développement du progrès et de la liberté.

C'est une injustice, parce que le gouvernement de l'Etat est beaucoup plus difficile que celui d'une cité et que les fautes que l'on reproche amèrement au premier ne sont la plupart du temps que des accidents indépendants de la volonté et des dispositions prises par le pouvoir.

C'est un danger, parce que nous avons beaucoup plus à craindre du despotisme d'un magistrat municipal que de celui d'un souverain.

C'est une folie, parce que nous néglignons nos intérêts réels pour nous préoccuper d'utopies et de chimères.

C'est un obstacle au développement du progrès et de la liberté, parce que tous les hommes d'un sens pratique s'opposent toujours au développement d'un pouvoir, qui s'exerce sans aucune garantie et sans aucune responsabilité. On se récrie beaucoup contre les tendances, contre les résistances des conservateurs, que l'on traite de réactionnaires, mais, en cette circonstance, peut-on bien les blâmer; ne font-ils pas preuve de plus de libéralisme et de dignité que leurs adversaires, lorsqu'ils refusent de favoriser un pouvoir qui n'est qu'un arbitraire sans contrôle? Les meilleurs esprits de tous les partis en France réclament la décentralisation, c'est-à-dire la plus vaste extension du pouvoir de la cité. Mais cet idéal demeurera toujours irréalisable, tant que la responsabilité ne sera pas le contre-poids de cette nouvelle puissance, de cette nouvelle forme gouvernementale. L'aveuglement des esprits, l'intérêt de ces médiocrités ambitieuses qui recherchent le pouvoir sans avoir ni l'intelligence ni la force pour les exercer dignement, s'opposent aussi à l'application de cette loi indispensable, mais rien ne fonctionnera d'une manière normale tant qu'elle ne sera pas inscrite dans notre code politique. D'ailleurs on aura beau faire, la responsabilité en viendra à s'imposer elle-même, en dépit de l'indifférence des citoyens et du mauvais vouloir des despotes au petit pied. Nous venons d'exposer la théorie de ce grand principe, mais ce qui se passe actuellement commence déjà à en faire comprendre la nécessité, bien mieux que tous les raisonnements. Depuis un an, bientôt, que l'on voit la fortune, la liberté, l'existence des citoyens entièrement à la merci d'une oligarchie de hasard, et la sécurité, les finances et l'avenir d'une cité compromis par des hommes qui s'en jouent avec d'autant plus de laisser-aller qu'ils ne sont exposés en aucune façon à rendre compte de leur gestion, les plus insouciantes en arrivent à comprendre que le dogme politique de la responsabilité ne saurait être méconnu sans péril.

La responsabilité de tous les fonctionnaires publics sera bientôt une loi demandée et universellement reconnue. Il y a plusieurs mois déjà qu'au plus fort des excès commis sous le couvert de la municipalité, nous avertissions les magistrats de la cité de la lourde responsabilité qu'ils assumaient. Aujourd'hui encore nous croyons devoir renouveler cet avis. Que nos fonctionnaires municipaux y prennent garde : il leur sera certainement demandé compte un jour de leur administration et de leurs actes, car c'est à ce prix seulement que l'on pourra fonder la véritable liberté.

LÉO.

BIBLIOGRAPHIE

Tout le monde parle de 1789, mais bien peu de gens connaissent cette mémorable époque, bien peu la comprennent et en conservent les sentiments et les opinions. Le mouvement de 89, comme toutes les choses humaines, a été entaché de méprises, mais en réalité il représentait bien la nation, il était bien la résolution d'efforts et d'aspirations quatorze fois séculaires. Les hommes de 89 ont pu se tromper et s'égarer sur certains points, du moins, immense avantage sur notre siècle, ils pensaient, ils raisonnaient, ils s'inspiraient d'une idée unanime et poursuivaient un but commun. Il y a longtemps que les idées de 89 ont été emportées dans le tourbillon et le chaos des intérêts et des opinions individuelles, qui ont de nos jours pris la place de l'idée nationale et de l'intérêt public, cependant il reste encore quelques esprits qui ont conservé le sentiment de ces anciennes traditions; on retrouve encore des hommes qui se rattachent par leurs opinions à cet ordre d'idées dont la chaîne a été brusquement et brutalement rompue à la fin du dernier siècle.

Le sentiment du patriotisme, le zèle du bien public, l'amour de la justice, le désir de la liberté, vivent encore au fond de certaines âmes, mais qui malheureusement sont presque toutes en dehors du monde de la publicité et de la politique. Chose remarquable, ces hommes appartiennent presque tous à la noblesse ou au clergé. Il en avait été de même en 1789 et ce phénomène s'explique assez facilement parce que ces deux castes sont élevées dans des idées d'un ordre intellectuel supérieur et inspirées par une éducation où l'intérêt matériel est considéré comme bien au-dessous de l'intérêt moral.

Ces considérations un peu longues, mais peut-être pas inopportunes, nous sont revenues à la pensée en retrouvant sous notre main deux brochures remarquables que nous avons simplement mentionnées dans un de nos précédents numéros. La première intitulée : *Une solution aux questions sociales*, est l'œuvre de M. le vicomte d'Anthenaise; la seconde, *De la Réforme et de l'organisation du suffrage universel*, par un électeur, est dû, si nous sommes bien informé, à un ecclésiastique, curé d'une commune de Saône-et-Loire. Ces deux opuscules, comme nous le disions, se rattachent complètement aux idées de 1789; on les dirait écrits par quelques députés à l'Assemblée nationale ou quelques-uns de ces rédacteurs de ces fameux cahiers qui sont le véritable programme de la constitution française. C'est la même hauteur d'aperçus, la même générosité de sentiments, le même libéralisme, le même zèle pour le bonheur social.

M. le vicomte d'Anthenaise, après quelques pages écrites un peu trop sous l'impression des agitations actuelles, aborde et examine d'une manière approfondie le suffrage universel, la centralisation, la répartition de l'impôt, l'exercice des droits politiques, et tout ce qui touche à l'organisation administrative et municipale. La tyrannie bureaucratique qui écrase la France sous le voile de la souveraineté nationale, est décrite par lui d'une manière fort originale et fort juste.

« Bref, dit-il, nous sommes tous souverains — mais nous sommes tous mineurs. — Notre tuteur est en même temps notre homme d'affaires. — Nous le payons fort cher, nous ne pouvons rien faire sans sa permission. — Il n'y a réellement que deux classes en France : les administrateurs et les administrés. — Les administrés qui paient et obéissent, les administrateurs qui commandent et sont payés. — Entre ces deux classes, rien! Depuis un siècle, le maître paie pour obéir et le serviteur est payé pour commander. — Étonnez-vous maintenant qu'ils ne soient pas souvent d'accord! »

Un autre paragraphe intitulé : *Les plus imposés*, indique que l'auteur ne suit pas aveuglément les routes vulgaires. D'autres passages, la *Commune*, le *Canton*, l'*Arrondissement*, le *Département*, l'*Etat*, le montrent aussi imbu d'idées largement libérales et en dehors de tous les préjugés d'opinion et de parti. Nous ne pouvons ici donner à cette brochure la place qu'elle mérite ni indiquer certaines restrictions que nous nous permettrions de faire aux théories proposées par M. d'Anthenaise, et nous sommes réduit à en recommander la lecture à tous les hommes qui s'intéressent aux questions actuelles et qui prennent au sérieux leurs devoirs de citoyens.

M. l'abbé V., dans son étude restreinte à une seule question. l'a développé dans le même ordre de vues et de sentiments. Frappé comme tous les hommes sincères de tous les partis, du vice radical de notre système de suffrage universel, il en signale tous les défauts et propose un système par lequel le principe serait sauvegardé et son application rendue plus pratique et plus efficace.

Comme le fait remarquer l'auteur, le suffrage n'est point une conquête moderne et ne date pas de 1848. Ce que cette révolution nous a légué sous ce titre, n'est au contraire qu'une altération de ce principe qui, suivant l'expression du regrettable Béchard, est non-seulement indiscutable, mais juste et salutaire. L'auteur poursuit en faisant remarquer « que le suffrage universel, tel qu'il a jailli du cerveau des héros de Février et tel qu'il a été pratiqué par l'empire, n'a jamais existé chez aucun peuple. Et, ajoute-t-il, c'est déjà contre lui un préjugé considérable. Dans la République romaine, le système électoral, jusqu'au triomphe du césarisme, a été le plus aristocratique du monde. Il était réservé à la France de mettre à la base de ses institutions une force aveugle, facilement exploitable pour les intrigants et les ambitieux. Il est si vrai que le suffrage universel n'est qu'un instrument aveugle d'intrigue et de corruption, c'est que, dès qu'on s'aperçoit qu'il peut voir clair, on l'arrête. Ainsi, on a même temps qu'on proclamait très-haut son droit de nommer des députés voire même un empereur, on lui refusait celui de nommer un maire ou un président de société de secours mutuels. »

Ces observations critiques ne sont pas des idées exclusives à M. l'abbé V., mais des accusations semblables et non moins énergiques, ont été formulées contre le suffrage universel par des chefs du parti républicain lui-même. Nous pourrions, si la place ne nous manquait, citer par exemple l'opinion de Proudhon, qui l'exprimait il y a vingt ans dans ce style implacable et énergique qu'on lui connaît.

L'auteur, après avoir étagé son opinion sur des faits, examine les différentes formes du suffrage universel, les conditions et les règlements auxquels il doit être soumis en raison tant des charges et de la responsabilité que d'autres conditions dont il est bon de tenir compte. Le dixième chapitre, *Représentation directe des classes sociales*, n'est pas un des moins intéressants de ce remarquable opuscule et il amène l'auteur à exposer le système sur lequel il voudrait voir baser l'exercice normal et réel du suffrage universel. Nous sommes forcé de couper court à cette analyse qui serait du plus haut intérêt, disons seulement qu'il se résume en un classement rationnel, déterminé suivant l'objet du vote lui-même et suivant qu'il aurait pour objet les questions de religion, d'enseignement, de finances, d'industrie ou de prolétariat. Nous n'avons pas besoin de faire observer combien cette délimitation est motivée par le plus simple bon sens, mais il faut lire dans la brochure elle-même l'exposé de cette théorie qui mérite un examen attentif et sérieux et fournira certainement des éléments précieux le jour où l'on entreprendra de renouveler et de mettre en bon état ce rouage antique et fondamental de la monarchie française.

DU VERDIER.

MITRAILLEUSES

En réponse à tout ce que les journaux de Lyon ont écrit au sujet de la fête des écoles, M. le maire a cru devoir faire afficher une protestation pleine de

feu et d'éloquence. Une protestation! Etait-ce bien ce qu'il fallait à une telle circonstance? Assurément, non.

Lorsqu'il s'agit d'opinion ou de sentiment que l'on dénature ou que l'on attribue faussement à quelqu'un, celui qui est l'objet d'une manœuvre proteste : une protestation est pour lui le seul moyen qui lui reste de repousser des interprétations mensongères.

Mais, lorsqu'il s'agit d'opinion ou de sentiment que l'on dénature ou que l'on attribue faussement à quelqu'un, celui qui est l'objet d'une manœuvre proteste : une protestation est pour lui le seul moyen qui lui reste de repousser des interprétations mensongères.

Mais, lorsqu'il s'agit de faits matériels qui sont signalés, une protestation n'est plus qu'une forme puérile et en quelque sorte un aveu mal déguisé.

Or, c'est justement la situation du Conseil municipal vis-à-vis de l'opinion publique. On a avancé des faits, peu importe qu'ils émanent des ennemis de la République. Ce qui est essentiel, c'est de savoir si ces faits sont exacts, et s'ils le sont en effet, une protestation n'est plus qu'un mensonge ajouté à une première faute. C'est une tache d'huile que l'on essaye d'enlever avec de l'encre.

Au lieu d'une protestation, c'était une enquête que le Conseil municipal devait provoquer, s'il avait quelque souci de sa dignité.

Il fallait savoir, par exemple, s'il est vrai que des élèves d'une des écoles municipales se sont rendus en corps à la *Brasserie du Rhin* et, après des libations obligées, en sont sortis en poussant des cris : « *A bas les Jésuites! C'est tout de la clique!* » Ces cris constituent un délit; ils sont affirmés par des témoins oculaires. Une protestation, fût-elle signée de M. Hénon, n'est pas suffisante pour détruire des affirmations aussi précises. Il faudrait savoir encore s'il est vrai qu'à la suite de cette fête trop pénible, plusieurs enfants n'auraient pas déjà succombé aux effets de l'insolation et des indigestions. Ces particularités nous sont attestées et elles intéressent trop directement la santé publique, pour que le Conseil municipal ne fasse pas des constatations à cet égard et ne recherche pas les vices d'organisation, qui ont amené ces douloureux résultats.

Enfin, puisque nous sommes en voie d'enquête et d'information, nous nous permettrons une question au sujet de M. V..., président de nos écoles. Nous ne voulons pas nous enquerir du culte qu'il professe, ni nous informer s'il est retourné aux doctrines protestantes ou s'il est demeuré attaché au culte grec qu'il professait en Russie, mais nous demandons simplement s'il s'est fait naturalisé français et depuis quelle époque. Car, après tout, pour former la jeunesse française dans des sentiments que l'on prétend devoir être français, il importe de l'être soi-même. Nous ne pensons pas qu'une telle opinion trouve nulle part de contradicteurs, et nous attendons avec confiance la réponse de notre Conseil municipal.

LÉGION.

Correspondance.

J. A. — C'est un dommage que te m'oyes envoyé ta Mar-seyaise si tard, j'ai pas le temps de la repasser à l'imprimeur. Ah! gros gormand, je parie que te l'as griffardé à table et que t'as pas voulu te déranger pour me l'apporter plus tôt, tant le friicot était bon.

Br. — Te me contrasses bien, va. J'aime les gones de Saint-Georges tout plein, mais j'aime pas c'te sâle guenille que te m'envoies. Mon griffardier sait pas comment faire pour n'en parler. Mais, grande bugne, te la connais donc pas, c'te pillandre; quand l'étais petit, t'as donc pas demandé à ton grand son histoire et toutes les canailleries qu'elle a fait faire au monde? Ah! nom d'un rat, que c'est donc bisquant, que des gens qu'ont d'esprit soyent si bêtes. Enfin, je vas tâcher moyen de trouver une rebrique, et toi de ton côté tâche de te décamoter les quinquets de la comprenetto.

EN VENTE

Au Bureau du GUIGNOL ILLUSTRÉ

La Cause de l'Arrestation du colonel Ferrer.

Prix : 50 centimes

Le Gérant, VIBERT.

LYON — IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

LA LANCE ET LES LANCIERS.

Un récent décret, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vient de supprimer les lanciers dans l'armée française. Ce n'est pas la première fois que les cavaliers de cette arme sont l'objet de semblables mesures.

La lance, cette reine des armes, qui avait été si redoutable entre les mains de la chevalerie française et avait valu à nos hommes d'armes une réputation qu'aucun peuple n'avait pu leur disputer, cette arme est très-difficile à manier et l'ordonnance qui en règle la manœuvre rend son maniement plus complexe et plus difficile encore. Il faut des années pour former un bon lancier; il faut que le soldat qui se sert de la lance, joigne à une haute taille la force, l'adresse et l'agilité, qualités qu'il est rare de trouver réunies. Encore avec tout cela, il y a une certaine disposition naturelle que rien ne peut remplacer. On peut dire que l'on nait lancier comme artiste ou poète. Aussi les bons soldats de cette arme sont-ils rares, et, quand ils ont été péniblement formés, les années de service expirent et le cavalier est rendu à la vie civile au moment où il pourrait être utilement employé.

Les vrais lanciers sont les Cosaques, pour qui la lance est une arme nationale et dont ils apprennent à se servir dès l'enfance. En France, au Moyen-Age, l'exercice de la lance faisait partie essentielle de l'éducation des gentilshommes qui, exercés dès leurs premières années à s'en servir en même temps qu'ils apprenaient à monter à cheval, y avaient acquis une adresse merveilleuse.

Les guerres de la réforme furent le premier coup porté à la lance comme arme de guerre : elle avait bravé l'introduction des armes à feu ; elle ne résista pas aux causes secondaires qui se produisirent pendant ce demi-siècle de luttes intestines. La continuité de ces dissensions, qui ne laissaient pas un seul moment de repos aux belligérants, ne permettait pas aux hommes de guerre de se livrer à ces jeux militaires, dans lesquels ils se formaient par des travaux infatigables aux exercices des combats. La nature même des guerres de religion, toutes d'escarmouches, de surprises, de petits engagements livrés sur le premier terrain venu, n'était pas non plus favorable à l'emploi de la lance, qui nécessite de vastes plaines, où, comme au Moyen-Age, les armées se rangeaient méthodiquement en face l'une de l'autre et se chargeaient comme à la parade sur un champ de manœuvre. Enfin, ces guerres acharnées furent excessivement ruineuses et meurtrières pour la noblesse, et, quand la paix s'établit à l'intérieur, il était peu de gentilshommes qui eussent conservé les vieilles traditions ou qui fussent en état de fournir aux frais d'un équipement et d'un armement aussi coûteux. Une autre considération toute morale, s'ajoutait encore à ces causes matérielles. La cavalerie, à la fin du xvi^e siècle, se composait de trois sortes d'armes : les cuirassiers, les lanciers et les arquebusiers à cheval ou dragons. Ces derniers qui, à proprement parler, n'étaient que des fantassins et dont les chevaux étaient par conséquent de médiocre valeur, ces derniers n'étaient que des roturiers. Dans les compagnies de lanciers, le difficile de tenir les escadrons au complet, y avait fait introduire beaucoup de gens de basse extraction, ce qui n'avait pas peu contribué à en éloigner les



Lancier à la fin du xvi^e siècle.

au point que l'on jugeait la cavalerie presque inutile, il ne pouvait être question de lanciers. Aussi, quand éclatèrent les grandes guerres de la révolution, on ne savait dans notre armée ce que c'était qu'un lancier, mais bientôt les uhlands autrichiens nous apprirent à nos dépens dans quelle erreur nous étions à cet égard. Plus tard, les Cosaques nous firent sentir encore plus vivement cette méprise et l'un des premiers soins de Napoléon fut de rétablir cette arme dans ses troupes, où elle rendit de signalés services. Napoléon, à cet égard, en vint même à partager les idées du maréchal de Saxe et des circonstances où l'on avait vu l'infanterie ennemie, après avoir résisté au choc des cuirassiers, être rompue par la lance, lui suggérèrent la pensée de donner cette arme à un certain nombre de cavaliers dans chaque régiment. Il n'eut pas le temps de réaliser ce projet, mais il paraît avoir inspiré les officiers de l'empire qui, sous la Restauration, réorganisèrent si activement notre armée. A cette époque, en effet, on ne conserva qu'un seul régiment de lanciers, celui de la garde, et les autres furent répartis de telle sorte que le dernier escadron de chaque régiment de cavalerie légère fut armé de lances. C'était en partie le système de Napoléon et du maréchal de Saxe, sauf que ceux-ci avaient l'intention bien formelle de donner la cuirasse aux lanciers, idée qui n'est réalisée, dans les armées européennes, que par les cuirassiers de la garde russe.

Aujourd'hui, par suite de la même marche d'idées, pour ne pas dire de préjugés, qui, pendant deux siècles, avaient privé nos armées du secours de la lance, on vient de nouveau de la supprimer. C'est toujours cette admiration exclusive pour le feu d'infanterie; c'est toujours l'idée du peu de service réels que peut rendre la cavalerie en bataille rangée qui a déterminé cette suppression. Nous n'essaierons pas de démontrer d'où provient cette fatale illusion. A la première guerre, où nous nous trouverons en présence d'une cavalerie ennemie bien conduite et munie d'armes de longueur, nous apprendrons de nouveau, une seconde fois, à nos dépens, combien il est dangereux de se laisser influencer par des questions de détail mal comprises et de juger une arme non parce qu'elle vaut en elle-même, mais d'après l'incapacité des hommes de guerre qui ne savent pas en tirer les immenses services qu'elle est appelée à rendre.

Nous joignons à ces lignes quelques figures qui donnent l'idée exacte de l'équipement en lancier français depuis l'époque de sa suppression, au commencement du xvii^e siècle, jusqu'à nos jours. Ce qu'il y avait de plus caractéristique dans la tenue du lancier moderne, c'était le chapska, coiffure d'origine polonaise et qui avait étrangement échangé de sa forme primitive. C'était d'abord un simple bonnet fourré, dont la calotte de drap retombait et se terminait par une surface carrée : c'est absolument la coiffure que portaient habituellement, il y a peu de temps encore, les conducteurs de diligence et d'omnibus. C'est toujours la coiffure nationale en Pologne. On eut l'idée de transformer ce bonnet en shako en maintenant en l'air la calotte qui devient rigide de souple et tombante qu'elle était. Peu à peu le corps du shako se rétrécit à sa partie moyenne et il en vint comme il était à la fin à n'être plus qu'une sorte de pied qui supportait une table carrée, dernier étrange et inexplicable quand on n'avait pas la clef du problème.

gentilshommes; ils en vinrent à se concentrer exclusivement dans le corps des cuirassiers. Ils retrouvaient là les anciennes traditions de la gendarmerie française, sans avoir une dépense aussi grande ni en armes ni en chevaux. Aussi, dès le règne de Henri IV, la lance disparut complètement dans la cavalerie française, alors qu'elle existait encore dans les armées étrangères, mais bientôt elle y fut également supprimée. Les Espagnols furent les derniers à exclure les lanciers, qu'ils conservèrent encore pendant quelques temps, plutôt par respect pour les anciennes traditions de chevalerie que par utilité.

L'influence de plus en plus puissante des armes de tir dans la tactique moderne, acheva de ruiner tout le crédit de cette arme de choc par excellence. Cependant, au milieu du xvii^e siècle, ce fut justement l'homme de guerre que l'on considérait comme le plus actif propagateur du tir qui ressuscita l'usage de la lance dans la cavalerie. Le grand Frédéric, dans ses guerres avec les Russes et le roi de Pologne, eut l'occasion de constater les services que rendait la cavalerie tartare armée de lances, et dès lors il y eut des uhlands dans la cavalerie prussienne. A son imitation, l'Autriche utilisa de même ses cavaliers slaves des frontières militaires. Mais, en France, où les officiers les plus influents étaient entachés des plus étranges préjugés, on ne sut pas comprendre l'importance de ce retour aux anciens usages. Le maréchal de Saxe cependant réussit, pendant la période de son influence, à faire rentrer des lanciers dans l'armée française. Il forma un régiment de mille cavaliers, qui se composaient moitié de lanciers, moitié de dragons : c'était une imitation des corps de uhlands polonais, où chaque uhlan était accompagné de un ou de plusieurs serviteurs armés de carabines et qui formaient des escadrons à part. L'uniforme des uhlands français se composait d'une veste courte de couleur verte et d'un pantalon de même couleur par dessus lequel le cavalier chaussait des bottes à la hongroise ou à la Sowarow, comme nous disons aujourd'hui; ils étaient coiffés d'un casque de cuivre semblable à peu de chose près à celui de nos dragons. Le turban en peau tigrée de ceux-ci était remplacé par un bandeau de cuir de Russie. C'était par la couleur de la crinière de ces casques que les brigades de ce corps se distinguaient. Les armes étaient une lance de 9 pieds, un sabre et un pistolet passé à la ceinture. Le cheval était couvert d'une peau de loup pour chabraque. Quant aux dragons de ce régiment, ils étaient équipés et armés comme les autres dragons.

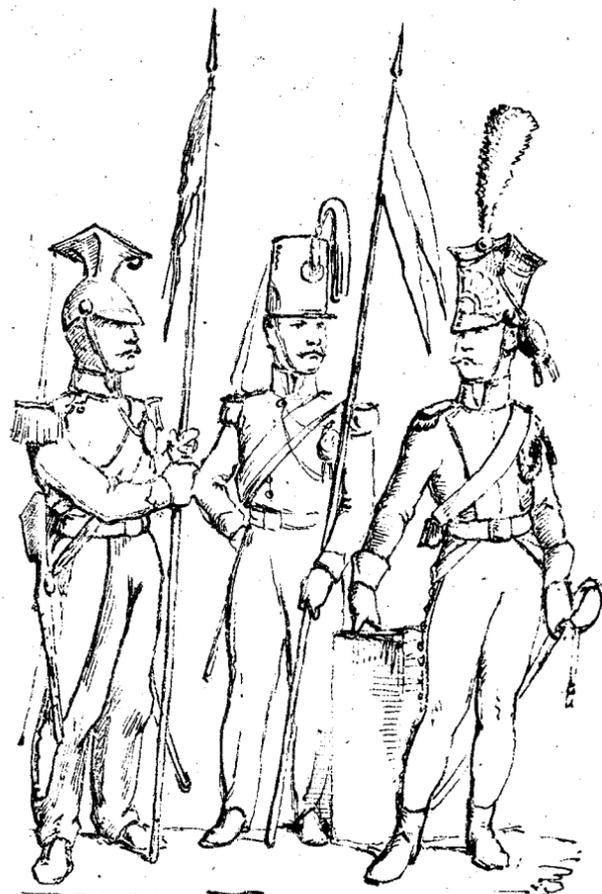
Le maréchal de Saxe poussait encore plus loin ses idées sur l'emploi de la lance; il aurait désiré que, dans tous les corps de cavalerie, les cavaliers du premier rang en fussent tous armés. Il a laissé dans ses *Réveries* l'exposé de ses théories à cet égard. D'après ce système, le cavalier devait être armé d'un casque à couvre-nuque, d'une cuirasse à un seul plastron, d'un sabre droit à coquille, de deux pistolets et d'une lance de quatorze pieds avec garde et sous-garde comme celles du Moyen-Age. (La figure ci-jointe représente cet équipement).

Malgré la réputation du maréchal et l'autorité dont il jouissait, ce projet ne fut jamais réalisé et sa tentative même d'établir des uhlands dans la cavalerie française ne dura pas plus que lui. Il avait créé son régiment en 1743, il fut supprimé en 1751 après une existence de huit années seulement. On n'en conserva que les dragons, qui prirent rang dans l'armée sous le nom de Volontaires de Schomberg. A une époque où l'engagement pour la suprématie du tir en était venu en France



Uhlands français (1743-1751).

Cuirassiers-Lanciers (d'après le maréchal de Saxe).



Lancier (sous Louis-Philippe).

Chasseur-Lancier, (sous la Restauration).

Lancier polonais (sous l'Empire).